



VSS Veteranenbund Schweizerischer Sportschützen
ASVTS Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
TVS Tiratori Veterani Sportivi Svizzeri

Règlement

Maîtrise Vétérans Carabine 50m (MVC 50m)

1. Exécution

- 1.1 L'association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs (ASVTS) organise annuellement jusqu'à nouvel ordre une maîtrise vétérans carabine 50m (MVC 50m).
- 1.2 Le MVC 50m est tirée décentralisée.
- 1.3 Le comité de l'ASVTS peut confier l'organisation à une commission à nommer par lui-même ou à une de ses sections. Il garde un droit de surveillance.

2. Participation / Inscription

- 2.1 Tous les membres de l'ASVTS peuvent y prendre part. Ils concourent dans deux catégories :
 - Catégorie 1: 55 - 69 ans Vétérans (V)
 - Catégorie 2: 70 ans et plus Senior-Vétérans (SV)
- 2.2 L'inscription pour participer à la MVC 50m se fait par le versement de la taxe de tir.

3. Finances

La taxe de tir pour la MVC 50m ainsi que celle pour la participation à la finale est déterminée chaque année par le comité de l'ASVTS en accord avec l'organisateur.

4. Matériel / Délai

- 4.1 Après réception du paiement, le participant reçoit 10 cartons numérotés ou une étiquette autocollante pour le talon des cibles électroniques avec des instructions adéquates.

4.2 Les cibles avec les impacts ou le talon imprimé sont à retourner au plus tard jusqu'au **15 juillet** (timbre postal) de la saison. Le matériel qui est réceptionné trop tard n'est pas pris en compte.

4.3 Pour participer à la finale, prière de la confirmer en couchant sur la première cible ou sur l'étiquette « participation à la finale, oui ou non ».

5. Concours

5.1 Le programme du concours est identique pour les deux catégories.

5.2 Tour de qualification (à domicile) :

- Champ de points : Cible ISSF carabine 50m
- Nombre de coups : 30, **3 coups par cible**
- Position : Couché, bras franc

5.3 Finale :

Il existe des dispositions spécifiques pour le déroulement de la finale.

5.4 Les meilleurs classés de chaque catégorie du tour de qualification (à domicile) seront invités à la finale.

Lors de désistements, les classés suivants seront pris en considération.

6. Évaluation / Classement

6.1 L'évaluation du tour de qualification (à domicile) se fait centralisée et fait foi. Il est interdit d'utiliser des jauges ou tout autre objet de contrôle. Au cas où plus de 30 coups se trouvent sur les cibles, un nombre approprié de meilleurs coups est éliminé.

Si le tir s'effectue sur cible électronique, l'étiquette doit être collée sur le talon de façon que les premiers coups soit imprimés dessus.

6.2 Le total des 30 coups détermine le rang.

En cas d'égalité, le partage se fait par :

- les meilleurs coups profonds
- l'âge le plus élevé
- le tirage au sort

Un classement est établi séparément pour chaque catégorie d'âge.

7. Distinctions

7.1 Conformément aux dispositions d'exécution, des cartes couronnes de la société carte couronne de l'ancienne SSTS seront délivrées comme distinction.

7.2 Des dispositions particulières s'appliquent pour la finale.

7.3 Des distinctions sont envoyées aux ayants droit début décembre et jointes avec, le bulletin de versement pour la MVC 50m de la saison suivante.

8. Dispositions générales

- La finale se déroule le dernier samedi du mois d'août. Les exceptions doivent être approuvées par le comité ASVTS.
- L'organisation de la MVC 50m, la finale et les palmarès sont publiés dans l'organe officiel de la FST.
- Les présidents des sections de l'ASVTS reçoivent une liste des participants et un palmarès.
- Des éventuelles réclamations sont à adresser par écrit jusqu'au 30 septembre de l'année en cours au comité de l'ASVTS. La décision du comité de l'ASVTS est définitive.
- Les dispositions du règlement de base de l'ASVTS, édition 2005, sont applicables.
- Les dispositions d'exécution pour ce règlement et celles pour l'organisation et l'exécution de la finale sont de la compétence du comité de l'ASVTS.

9. Approbation

Approuvé à la séance du conseil des vétérans du 4 mars 2006 à Olten.
Le règlement entre immédiatement en vigueur.

Le président :

Erwin Weibel

Le directeur de tir :

Ruedi Santschi